

DE23.053

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CESSION IMMOBILIÈRE

Autorisation - Approbation

☞

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération du 23 juin 2022, le conseil d'administration a validé le principe de cession à Kaufman & Broad Flandres, de l'immeuble sis 2 avenue Marc Sangnier, cadastré AX 448 et de la parcelle contenant huit emplacements de stationnements, cadastrée AX 449.

Après obtention du permis de construire pour le projet immobilier prévu en lieu et place des bâtiments, il convient de signer le compromis de vente, lequel reprend les conditions suivantes :

- conditions suspensives de droit commun (absence de servitude, régularité du droit de propriété, bien libre de location ou occupation, absence de préemption),
- condition suspensive relative à l'absence de fondations spéciales,
- condition suspensive relative à la limite financière des coûts de dépollution,
- condition particulière de l'acquisition concomitante des parcelles cadastrées section AX n°348 et 447.

Par ailleurs, la vente se fera au bénéfice de la société Kaufman & Broad ou toute personne morale que cette dernière se réserve de désigner (faculté de substitution).

Afin d'assurer la continuité de l'occupation du site par les activités existantes jusqu'au démarrage du chantier, un différé de jouissance de la cession et la libération effective des locaux.

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de cession et tous autres qui en seraient la suite et la conséquence suivant le projet d'acte joint en annexe.

Les recettes seront affectées au budget principal,

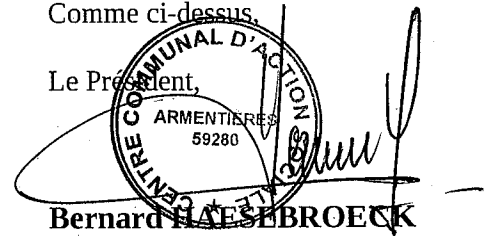
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus.

Le Président,



The signature block contains a circular official stamp of the 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION ARMENTIERES 59280'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink. Below the signature, the name 'Bernard HAESEBROECK' is printed in a bold, black, sans-serif font.

Bernard HAESEBROECK

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 novembre 2023
Convocation du 15 novembre 2023
Administrateurs en exercice : 17
Administrateurs présents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le 21 NOVEMBRE à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Hugues QUESTE, Vice-Président de l'établissement.

PRÉSENTS : Mme COBBAERT, Mme LORIDAN, M. VANGAEVEREN

EXCUSÉS : M HAESEBROECK, M. TISON-BEERNAERT, M. BEHAGHEL, M. CHIEUX, Mme CASIER,, Mme PLAZANET,, M. MEHEZ, Mme GUSTIN, M. BOURGEOIS

ABSENTS : M. AIT EL HAJ, M. VANNESTE, Mme LEROY, Mme LATOUR